

**Communiqué de presse**  
**19 novembre 2020**

Aux représentant-e-s des médias

## **Projet de budget 2021 amendé par le Conseil administratif : la Commission des finances favorable à un exercice budgétaire responsable et solidaire**

La Commission des finances adopte le projet de budget 2021 (PR-1415) tel qu'amendé par le Conseil administratif suite aux nouvelles prévisions fiscales cantonales en date de mi-octobre 2020. Le projet de budget 2021 de la Ville de Genève présente des charges nettes de CHF 1'219'601'659 pour des revenus nets de CHF 1'180'203'864.

La limite légale du déficit autorisé par la Loi sur l'administration des communes (Art. 131 LAC<sup>1</sup>) se monte à CHF 49'386'000 pour la Ville de Genève. La Commission des finances a procédé à un léger dépassement de CHF 11'780 pour un déficit prévisionnel total de CHF 49'397'780 (en tenant compte des 10 millions de revenus non assurés au titre de l'entretien des routes à caractère cantonal).

La Commission des finances a dévolu dix séances et plus de 50 heures à l'audition de l'ensemble des Départements de l'administration municipale ainsi qu'à l'étude des rapports des commissions spécialisées. Elle a procédé à l'analyse de 47 propositions d'amendements dont 7 ont été acceptées. Ces dernières concernent des augmentations de soutien financier à la culture (Théâtre de l'Usine, association Kalvingrad), au sport (soutien aux clubs de rugby), aux travailleur.euse.s du sexe (Aspasie), aux associations de quartier (Pavillon Cayla, Le Terreau) et enfin, aux associations de soutien aux femmes et aux familles (F-information).

Par 8 oui (Parti socialiste, Les Vert.e.s, Ensemble à Gauche), 6 non (Parti Libéral Radical, Parti Démocrate-Chrétien, Union Démocratique du Centre) et 1 abstention (Mouvement Citoyen Genevois), la Commission des finances adopte le « Projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2021 » (PR-1415) et donne rendez-vous au Conseil municipal ainsi qu'à la population pour le débat budgétaire en séance plénière qui débutera le samedi 12 décembre 2020.

### **Contact médias :**

M. Omar AZZABI

Président, Commission des Finances de la Ville de Genève

076.387.41.86

omar.azzabi@cm.ville-ge.ch ou omarazzabi25@gmail.com

---

<sup>1</sup> Art. 131 Dispositions transitoires relatives à la mise en œuvre de la troisième réforme de l'imposition des entreprises, RFFA)